

MARCHÉ DE L'ÉTAT AVEC PROCÉDURE ADAPTÉE MAPA ÉTUDES

Règlement de la consultation (RC)

(article 28 40 II du code des marchés publics)

Rédaction du Plan National d'Actions de conservation en faveur de l'espèce Sotalia guianensis en Guyane

Consultation n° DGTM973-PEB22-001

Pouvoir adjudicateur : Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

Représentant du pouvoir adjudicateur : Direction Générale des territoires et de la Mer de Guyane

Date limite de dépôt des offres : 20/10/2022 à 12:00 (UTC-3), heure de Guyane française

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION	.3
ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	
2.1 – DOSSIER DE CONSULTATION	
2.2 – DÉCOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS	
2.3 – ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	
2.4 – DÉLAI D'EXÉCUTION	
2.5 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	_
ARTICLE 3 – PRÉSENTATION DES OFFRES	
ARTICLE 4 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES.	
ARTICLE 5 – INFORMATIONS DES CANDIDATS	
ARTICLE 6 – MODALITÉS DE REMISES DES OFFRES	
ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la Phase 2 : « Rédaction du Plan National d'Actions de conservation en faveur de l'espèce *Sotalia guianensis* en Guyane » dans le cadre de la création d'un plan national d'action (PNA) de conservation du « Dauphin de Guyane ».

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Dossier de consultation

Le dossier de la consultation est composé des pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC)
- L'Avis d'appel à la Concurrence (AAPC)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes

Les pièces du dossier de la consultation sont mises à disposition sur demande par mail à l'adresse <u>vincent.bergthold@developpement-durable.gouv.fr</u> et mnbsp.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

2.2 - Décomposition en tranches et en lots

Le marché n'est pas alloti.

2.3 - Étendue de la consultation

Le marché est soumis aux dispositions du code de la commande publique. Il est passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique et du CCAG – PI.

2.4 - Délai d'exécution

Le délai maximal d'exécution des prestations est de 12 mois à compter de la notification du marché pour la Phase 2.

2.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3 – PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats, ainsi que les documents de présentation associés, seront entièrement rédigés en langue française.

L'unité budgétaire pour l'exécution du présent marché est l'euro (€). Chaque candidat remet son offre en euros (si l'offre n'est pas en euros, elle sera rejetée car non conforme).

Le dossier de consultation est disponible sur demande par mail.

1) Les candidats auront à produire, sous peine de nullité, les documents suivants :

- a) Les pièces relatives à la candidature :
 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants, toutes les rubriques de l'imprimé DC1 à compléter et à signer
 - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, rubriques A, B, C, D2 et G de l'imprimé DC2 à compléter. **Ces formulaires sont disponibles à l'adresse suivante :** https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
 - Attestation d'assurance « responsabilité civile » garantissant la couverture de la prestation

<u>Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur la nécessité de présenter une candidature complète.</u>

- b) Les pièces relatives à l'offre :
 - l'acte d'engagement, daté signé par le candidat dûment habilité à engager la société;
 - Le CCP, paraphé à chaque page, daté et signé ;
 - Une mémoire méthodologique présentant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché et notamment : (1) les compétences du prestataire (avec CV et qualifications professionnelles) ou de l'équipe, (2) contenu de la prestation et méthodologie détaillée, (3) calendrier de réalisation ;
 - Un devis estimatif détaillé et décomposé par type de dépense (dont journées de prestation, frais divers, etc.) dont un modèle est fourni en annexe 2 du CCP;

Les pièces sont à produire également pour les sous-traitants et chaque membre du groupement, le cas échéant.

Les offres sont à remettre par mail à l'adresse <u>vincent.bergthold@developpementdurable.gouv.fr</u> et mnbsp.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

ARTICLE 4 - CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues au code de la commande publique.

La pondération des critères est la suivante :

- 1) Compétences, expériences et références du candidat = 30 %
- 2) Qualité de la proposition technique : contenu, méthodologie détaillée, planning = 30 %
- 3) Prix de la prestation et détail financier = 40 %

Après classement des offres conformément au(x) critère(s) défini ci-avant, l'offre la mieux disante est choisie par le Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA).

Le Représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats dont la proposition est pertinente au regard des critères précisés au présent article. Les candidats concernés seront avertis par message électronique, courrier postal ou télécopie des modalités d'organisation de cette négociation.

Le Représentant du pouvoir adjudicateur se réserve également le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 5 - INFORMATION DES CANDIDATS

En cas de modification du dossier de consultation, les mises à jour seront transmises dans les mêmes conditions que celles ayant été choisies par chaque candidat pour l'obtention du DCE.

La DGTM se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation jusqu'à 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

L'offre et la candidature doivent être transmises sous forme dématérialisée, par mail à l'adresse <u>vincent.bergthold@developpement-durable.gouv.fr</u> et mnbsp.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr.

L'offre devra contenir l'ensemble des pièces indiquées à l'article 3 et devra parvenir à la DGTM de Guyane avant le 20/10/2022 à 12:00 (UTC-3), heure de Guyane française

Des précisions complémentaires pourront éventuellement être demandées aux candidats dans le cadre de leur offre.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements administratifs et techniques peuvent être obtenus auprès du Service Paysage, Eau et Biodiversité de la Direction Générale des Territoires et de la Mer de Guyane :

DGTM Guyane Service PEB Rue Carlos Fineley – CS 76 003 97 306 CAYENNE cedex

 $\label{lem:messagerie:permutation} Messagerie: \underline{vincent.bergthold@developpement-durable.gouv.fr} \ et \ mnbsp.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr$

Les questions des candidats potentiels devront être adressées par courriel à <u>vincent.bergthold@developpement-durable.gouv.fr</u> et mnbsp.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

Les réponses apportées aux questions d'un candidat seront diffusées à l'ensemble des candidats par mail.